



Ville de Castelnaudary

Direction ; D.A.C.
Service : M.D.A

Département de l'Aude

Arrondissement de Carcassonne

Matière :
Domaine de compétences par thèmes
Sous matière : Culture

OBJET : ANIMATIONS ETE 2023

FOLKLORE INTERNATIONAL
Le Vendredi 21 Juillet 2023
Place de la République

Décision N° 2023-147

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité – Fraternité

DECISION DU MAIRE

Le Maire de Castelnaudary,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-22 et L2122-23, relatif aux délégations dont le Maire peut être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat.

VU la délibération du Conseil Municipal n°2020-239 du 24 novembre 2020 portant délégations données à Monsieur le Maire et notamment l'Alinéa n° 4,

VU la politique d'animation festive mise en place par la Ville de CASTELNAUDARY pour 2022 ;

CONSIDERANT, la proposition musicale

DECIDE :

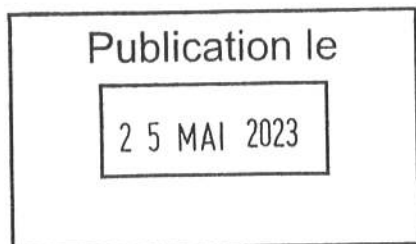
ARTICLE 1 : De procéder à la signature du contrat d'engagement d'artistes du spectacle à intervenir entre la ville de Castelnaudary, dont le siège social est situé 20 ,21 Cours de La République, représenté par Mr Patrick MAUGARD, en qualité de Maire et l'Association « Les Mainatges de Montréal », représenté par Mme André ROIG, en qualité de présidente.

ARTICLE 2 : Ce spectacle aura lieu le Vendredi 21 Juillet 2023, à partir de 21h30, sur la place de la république, 11400 Castelnaudary.
Le tarif de cette prestation est fixé à 2 000€ (déplacement inclus).
A ce montant, se rajoutera : la technique, le catering et les repas.

ARTICLE 3 : La présente décision sera inscrite au registre des arrêtés du Maire et fera l'objet d'une information lors du prochain Conseil Municipal.

ARTICLE 4 : La présente décision peut être déférée au Tribunal Administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

Fait à Castelnaudary, le : 22 mai 2023



Le Maire,

Patrick MAUGARD